



COMMUNIQUE DE LA CEI

La Commission Électorale Indépendante (CEI) informe l'ensemble des électeurs et électrices (anciens et nouveaux) qu'elle procédera à la distribution des cartes d'électeur du **samedi 11 octobre au lundi 20 octobre 2025**, sur l'ensemble du territoire national ainsi qu'à l'étranger, dans tous les lieux de vote.

Les pièces exigées pour le retrait de la carte d'électeur sont les suivantes :

I. Pour les électeurs inscrits en Côte d'Ivoire :

- La Carte Nationale d'Identité (CNI) ;
- ou le récépissé d'enrôlement délivré par l'ONECI;
- ou le certificat de nationalité.

II. Pour les électeurs inscrits à l'étranger :

- La carte consulaire ;
- ou le passeport biométrique ;
- ou la Carte Nationale d'Identité (CNI).

Les centres de retrait seront ouverts tous les jours de la semaine, du lundi au dimanche, aux horaires suivants :

- De 8h00 à 13h00
- De 14h00 à 17h00

La Commission Électorale Indépendante (CEI) compte sur le civisme de toutes et de tous pour la bonne conduite de cette opération.

Fait à Abidjan, le 03 octobre 2025



Pour le Président et P/o
Le Secrétaire Permanent

KOUAME Adjoumani Pierre

Commission Electorale Indépendante - CEI